



Fonds de mobilité : terrain de recherche

Quoi : Le *Fonds de mobilité - volet Terrain de recherche* vise à couvrir une partie des frais encourus par les étudiant.es des cycles supérieurs lors d'un séjour de recherche réalisé dans le cadre du Projet de partenariat du CRIMT. Ce financement est basé sur un système de contrepartie, où la subvention CRSH-Partenariat du CRIMT couvre la moitié du montant demandé, tandis que le ou la (co)directeur.trice de l'étudiant.e prend en charge l'autre moitié.

La période de financement varie de 2 semaines à 3 mois. Les bénéficiaires du financement recevront une somme forfaitaire de **1 000 \$ CA** afin de couvrir leurs dépenses liées à la recherche sur le terrain (déplacements locaux, vers et depuis le site de recherche, hébergement temporaire près du site de recherche, etc.). Si le site de recherche se trouve à plus de 250 km du lieu d'étude, les bénéficiaires pourront également demander un remboursement pouvant aller jusqu'à **2 500 \$ CA** pour leurs frais de transport (le tableau ci-dessous indique les montants maximum remboursables en fonction du point de départ et d'arrivée).

Départ de... /	Destination ...	Amérique	Europe	Asie	Afrique	Océanie
Amérique		Jusqu'à 1 000 \$	Jusqu'à 1 500 \$	Jusqu'à 2 000 \$	Jusqu'à 1 500 \$	Jusqu'à 2 500 \$
Europe		Jusqu'à 1 500 \$	Jusqu'à 1 000 \$	Jusqu'à 1 500 \$	Jusqu'à 1 500 \$	Jusqu'à 2 500 \$
Asie		Jusqu'à 2 000 \$	Jusqu'à 1 500 \$	Jusqu'à 1 000 \$	Jusqu'à 1 500 \$	Jusqu'à 1 500 \$
Afrique		Jusqu'à 2 000 \$	Jusqu'à 1 500 \$	Jusqu'à 1 500 \$	Jusqu'à 1 000 \$	Jusqu'à 2 500 \$
Océanie		Jusqu'à 2 500 \$	Jusqu'à 2 500 \$	Jusqu'à 1 500 \$	Jusqu'à 2 500 \$	Jusqu'à 1 000 \$

Aussi, dans le cas où la recherche de terrain nécessite une présence sur place (c'est-à-dire de résider à proximité du site de recherche, et ce, pour au moins 90% du séjour prévu), les postulant.e.s ont la possibilité de solliciter une allocation de subsistance de **500 \$ CA** par semaine (avec un plafond de **6 000 \$ CA**).

REMARQUE IMPORTANTE : lorsque ces montants doivent être payés en devises étrangères, le taux de change applicable est celui en vigueur au moment du **versement des fonds**.

NOTES AUX CANDIDAT.E.S :

Étant donné que la moitié du montant demandé devra être sollicité ou versé par votre (co)directeur.trice de recherche (par exemple, un montant sollicité auprès d'un centre partenaire, d'un département, d'une école ou d'une faculté ou versé à partir d'un contrat ou d'une subvention de recherche), il est essentiel de discuter avec cette personne de la durée du financement envisagé **avant de commencer à rédiger votre demande de financement** (sachant que dans le cas d'un séjour de recherche de trois mois, votre directeur.trice devra solliciter ou verser une somme pouvant aller jusqu'à 4 500\$ CA). **REMARQUE IMPORTANTE :** Un.e étudiant ne peut pas solliciter deux financements distincts pour un stage et un séjour de recherche lors d'une même période de financement. Il est nécessaire de choisir entre ces deux options. Si vous souhaitez obtenir un financement pour un stage de recherche (plutôt qu'un séjour de recherche), veuillez consulter le document intitulé *Fonds de mobilité - volet Stage de recherche*. De plus, le *volet Stages de recherche* ne vise pas à financer la participation des étudiant.es aux activités organisées dans le cadre du Projet de partenariat, telles que les séminaires internationaux, les symposiums ou les

colloques. Dans ce cas, les candidat.es devront postuler au *Fonds de mobilité - volet Diffusion de la recherche* (il existe des programmes distincts pour les activités en ligne et en présence).

Quand : Le présent concours sera le unique organisé en 2024. Le séjour de recherche devra débuter **avant le 1 avril 2025**.

Qui : Pour être admissible, il est nécessaire :

- d'être inscrit.e à temps plein dans un programme de maîtrise ou de doctorat reconnu ;
- d'avoir encore au moins deux semestres à compléter dans le cadre de son programme d'études ;
- d'étudier sous la direction ou la codirection d'un ou d'une cochercheuse membre du Projet de partenariat (veuillez consulter la liste des cochercheur.euse.s en pièce jointe ou au : <https://bit.ly/47bBbHH>);
- proposer un séjour de recherche lié à votre projet de mémoire ou de thèse et qui bénéficiera au Projet de partenariat dans son ensemble ;
- de chercher, dans le cadre de vos travaux, à contribuer à la compréhension théorique et/ou empirique de l'expérimentation organisationnelle ou institutionnelle.

Comment : Le dossier de candidature doit inclure les détails et les documents suivants :

- une courte lettre de présentation, indiquant la date de la première inscription au programme de maîtrise ou de doctorat, le nom du (co)directeur ou de la (co)directrice de recherche, le moment et la période du financement demandé (de un à trois mois), ainsi qu'un bref résumé du projet de séjour de recherche. Il est normal que la période et la durée du terrain de recherche identifiées soient, dans certains cas, approximatives. Celles-ci pourront être précisées lorsque les possibilités d'accueil et de séjour se préciseront sur le terrain. Il est donc recommandé de fournir un ordre de grandeur (par exemple, environ trois mois, au printemps 2024) ;
- une description du projet de recherche (sur deux pages, plus la bibliographie), comprenant un aperçu de la question de recherche, de l'approche théorique, des principales hypothèses de recherche, de la méthodologie et une estimation budgétaire des principaux postes de dépenses tels que le transport, l'hébergement, etc. Il est également important d'expliquer la contribution attendue au Projet de partenariat du CRIMT. Les candidat.es sont encouragé.es à consulter le Projet de partenariat (en pièce jointe) ainsi que leur (co)directeur.trice de recherche pour obtenir des idées et des suggestions ;
- une lettre d'appui du ou de la (co)directeur.trice de recherche, décrivant :
 1. le rôle de l'étudiant.e dans le Projet de partenariat du CRIMT et les bénéfices attendus du séjour ;
 2. son engagement à solliciter une contrepartie au financement du CRIMT (ratio de financement : 50% du CRIMT – 50% de fonds de contrepartie locale) ou de la verser en puisant dans ses fonds de recherche (ex. à même une subvention ou un contrat de recherche) ;
 3. Ses attentes quant au potentiel du mémoire ou de la thèse à contribuer à la compréhension théorique et/ou empirique de l'expérimentation organisationnelle ou institutionnelle ;
 4. Son engagement à s'assurer que l'étudiant.e participe aux activités du CRIMT (voir la signification donnée à "participer" dans la rubrique **Attentes et obligations**).
- il n'est pas nécessaire de fournir une lettre d'un contact confirmant l'accès au terrain lors du dépôt du dossier de candidature, sauf si vous avez déjà obtenu une telle confirmation. Cependant, cette lettre sera exigée avant la libération des fonds et le départ sur le terrain ;
- un CV complet, incluant l'adresse e-mail et l'adresse postale ;
- des copies de tous les relevés de notes depuis la première admission à l'université, y incluant le plus récent. Il est recommandé d'utiliser des copies électroniques ou des photographies des relevés de notes plutôt que les originaux, car ces derniers ne vous seront pas renvoyés.

Tous les détails et les documents demandés devront être **envoyés dans un seul fichier PDF** à Nicolas Roby (nicolas.robby@umontreal.ca), coordonnateur scientifique du CRIMT. La lettre de soutien peut être envoyée séparément, à la discrétion de votre directeur.trice de recherche (également par courriel, à nicolas.robby@umontreal.ca). **La date limite pour soumettre une candidature est le lundi 27 mai 2024.**

Critères d'évaluation

- La qualité du projet de séjour de recherche, son lien au projet de mémoire ou de thèse de l'étudiant.e et au Projet de partenariat du CRIMT, puis sa contribution à la compréhension théorique et/ou empirique de l'expérimentation organisationnelle ou institutionnelle ;

- L'excellence académique du ou de la candidate ;
- L'engagement du ou de la (co)directeur.trice de recherche à solliciter ou verser une contrepartie équivalente à la moitié du montant demandé.

Attentes et obligations

- Les étudiant.e.s qui se verront octroyer une bourse devront confirmer (par écrit) leur intention de participer aux activités du CRIMT (séminaires, tables rondes, classes de maître, conférences) ; idéalement en personne ou, lorsqu'impossible, sur leur ordinateur (sur YouTube Live, par Skype, sur Teams ou par visioconférence). Les étudiant.e.s financé.e.s devront également participer à l'École doctorale du CRIMT, tenue habituellement à la fin octobre et qui est réservée aux étudiant.e.s au doctorat et au postdoctorat, ainsi qu'à la Journée doctorale du CRIMT, tenue habituellement à la mi-mai ;
- Soumettre un rapport au terme du séjour de recherche

LES BOURSES NOMMÉES DU CRIMT

Le CRIMT décerne annuellement quatre bourses d'excellence en l'honneur ou à la mémoire de grand.e.s bâtisseur.euse.s du champ des relations industrielles et du droit du travail au Québec et au Canada : madame Shirley Goldenberg et messieurs Roger Lecourt, Jacques Bélanger et Pierre Verge.

Shirley Goldenberg a été professeure titulaire à la Faculté de gestion de l'Université McGill. Première universitaire spécialiste des relations industrielles au Canada, Shirley Goldenberg a non seulement contribué à légitimer la place des femmes dans ce champ traditionnellement masculin, mais elle a œuvré – au travers un corpus de recherche marqué d'un profond souci de justice et de progrès social – à une meilleure compréhension théorique et pratique de l'évolution du travail et de l'emploi au Canada. Soulignons, à ce propos, ses recherches portant sur les relations industrielles dans le secteur public fédéral, le rôle des permanentes et des permanents syndicaux, la syndicalisation des professionnel.les et les femmes et le droit.

Roger Lecourt est un spécialiste des relations industrielles et du dialogue social reconnu nationalement et internationalement. Il contribue fréquemment aux activités du CRIMT et préside son Comité consultatif des partenaires du marché du travail. Ancien sous-ministre du Travail du Québec et expert-conseil du Bureau international du Travail (BIT) dans un grand nombre de pays, il a également été dirigeant syndical et médiateur/conciliateur. Son travail est l'exemple d'un engagement à construire une compréhension pratique du travail, de ses valeurs et de ses transformations.

Jacques Bélanger a été professeur titulaire au Département des relations industrielles de l'Université Laval et codirecteur et cofondateur du CRIMT. Dans la plus pure tradition empirique britannique, il a mis à l'épreuve une approche ethnographique rigoureuse et d'une très grande originalité afin de comprendre les stratégies des acteurs du monde du travail, convaincu qu'il était de la cohérence de leur raisonnement. Ses contributions à l'analyse, souvent comparative, des fondements du conflit et de la coopération, des formes de résistance et de consentement ouvrier et du fonctionnement des firmes multinationales continuent, à ce jour, d'inspirer des générations de jeunes chercheur.euse.s.

Pierre Verge a été professeur émérite à la Faculté de droit de l'Université Laval et cofondateur du CRIMT. Véritable humaniste, il a laissé en héritage une œuvre colossale et d'une grande rigueur, laquelle a contribué à la reconnaissance du droit du travail comme branche du droit dotée d'une certaine autonomie, tout en insistant sur sa portée universelle et fondamentale. Dans ses travaux pionniers et interdisciplinaires au sein du CRIMT, il s'est consacré à l'étude des transformations du droit, à travers, notamment, l'analyse de l'articulation de la pluralité des sources et des normes qui régissent le travail – toujours dans un effort de développer une doctrine cohérente, en phase avec les réalités du monde du travail.

La Bourse Shirley-Goldenberg est destinée aux étudiant.e.s inscrit.e.s à temps plein aux cycles supérieurs des **universités canadiennes**, puis les bourses Roger-Lecourt, Jacques-Bélanger et Pierre-Verge, à ceux et celles inscrit.e.s à temps plein aux cycles supérieurs des **universités québécoises**. Chaque bourse vise un thème ou domaine de recherche faisant écho à l'œuvre de ceux et celles en l'honneur desquels elles sont décernées. Ces thèmes ou domaines sont :

La Bourse Shirley-Goldenberg vise des projets portant sur des *évolutions majeures dans le domaine du travail et de l'emploi au Canada ou à l'étranger, avec une préférence pour ceux traitant de leurs implications sur le plan des politiques publiques.*

La bourse Roger-Lecourt, des projets portant sur *des évolutions majeures dans les rapports collectifs de travail, tant au Canada qu'à l'étranger, avec une préférence pour ceux traitant du renouveau syndical, de nouvelles formes de négociation et de représentation collectives et des politiques publiques qui les favorisent.*

La bourse Jacques-Bélanger, des projets s'intéressant à l'étude *des acteurs des entreprises multinationales ou de l'organisation du travail, avec une préférence pour ceux impliquant l'approche ethnographique ou un séjour de recherche à l'étranger.*

La bourse Pierre-Verge, des projets portant sur *l'autonomie collective, le droit international du travail ou l'articulation des sources du droit du travail, avec une préférence pour ceux intégrant les travaux issus des sciences sociales et humaines dans l'analyse de la régulation juridique du travail.*

Les quatre étudiant.e.s dont les projets de maîtrise ou de doctorat se seront le plus distingués sur les thèmes couverts par chacune des bourses se verront remettre – au total des concours aux *Fonds de bourses d'études* et de *Mobilité : volets Stages et Terrain de recherche* tenus durant l'année civile – un montant de **2 500 \$** chacun.e.